

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES - AO/Z00/DBA/031/2024

ACQUISITION ET DÉPLOIEMENT D'UNE PLATEFORME DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DU PERSONNEL DE LA BCEAO A LA SECURITE DE L'INFORMATION

Avril 2024

PREMIÈRE PARTIE: INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, basé à Dakar (Sénégal);
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire);
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

Au regard de la diversité et de la sophistication des menaces de cybersécurité, la BCEAO envisage d'acquérir une plateforme de sensibilisation et de formation à la sécurité de l'information, incluant des fonctionnalités de tests de phishing en ligne ainsi qu'un module de détection automatique d'hameçonnage ou phishing au niveau de la plateforme de messagerie Google Workspace, pour trois mille cinq cents (3 500) utilisateurs.

SECTION I: DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du dossier d'appels d'offres.

Toutefois, les entreprises suspendues ou impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel d'offres.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

I.2. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.3. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.4. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.5. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices et fiches techniques pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées de leur traduction certifiée en français.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

Ainsi, l'absence dudit document dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, le cas échéant.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.9. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité technique, à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

I.10. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée au profit du soumissionnaire classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.11. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre ressortira la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète les biens qu'à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état du matériel livré et de prouver son origine.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de toute offre, à la discrétion de la BCEAO.

I.12. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.13. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le fournisseur sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le fournisseur ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le fournisseur répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

I.14. Assurance

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de dommages aux installations de la BCEAO au cours de l'implémentation de la solution.

I.15. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

SECTION II: DISPOSITIONS PARTICULIERES

I.16. Objet du marché

Le présent dossier d'appels d'offres a pour objet de solliciter des propositions pour la fourniture et le déploiement d'une plateforme de sensibilisation et de formation du personnel de la BCEAO à la sécurité de l'information.

A cet égard, il est attendu des soumissionnaires une offre forfaitaire et globale pour la plateforme de sensibilisation et de formation à la sécurité de l'information ainsi que des fonctionnalités de tests de phishing en ligne. L'offre inclut outre les licences d'acquisition de la plateforme les prestations, portant notamment sur l'accompagnement au déploiement et le transfert de compétences

I.17. Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique et indivisible.

I.18. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

I.19. Options

Aucune option n'est sollicitée dans le cadre de cet appel d'offres.

I.20. Variantes

Aucune variante n'est sollicitée dans le cadre de cet appel d'offres.

I.21. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties distinctes ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique;
- une offre financière.

I.22. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **annexe I**, précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.23. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devrait comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- Fiche d'information du soumissionnaire dont le modèle est joint en annexe II ;
- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce;

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

I.24. Offre technique

- description de la prestation ;
- méthodologie de travail;
- chronogramme des actions et descriptif des tâches ;
- liste des livrables ;
- références de missions similaires conduites auprès d'autres entités ;
- durée de la prestation ;
- charge de travail en jours/homme en fonction des profils ;
- organisation de l'équipe d'intervention et les curriculum vitae nominatifs des intervenants;
- les modalités de transfert de compétences et le programme de formation ;
- modèles de documents de livrables ;
- tout autre document que le prestataire juge nécessaire à la bonne compréhension et à la qualité de son offre.
- toute autre information technique jugée utile.

I.25. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre :

- les honoraires ;
- les frais de déplacement ;
- les frais de séjour ;
- les frais de logistique (secrétariat, télécommunication, etc.).

Un formulaire de décomposition de l'offre financière est joint en annexe III.

Toute prestation ou service proposé par le candidat dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.26. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins 120 jours à compter de la date limite de dépôt de celles-ci.

I.27. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse <u>courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int</u> au plus tard le **vendredi 26 avril 2024 à 12 heures TU,** délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre "ACQUISITION ET DÉPLOIEMENT D'UNE PLATEFORME DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DU PERSONNEL DE LA BCEAO A LA SECURITE DE L'INFORMATION".

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

I.28. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int

Toutes les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

I.29. Délai de livraison

Le délai de livraison devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.30. Lieu de livraison

La prestation aura lieu dans les locaux du Siège de la BCEAO, sis à l'avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar (Sénégal).

I.31. Réception

La réception est effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire après la réalisation de la mission et validation du rapport provisoire;
- réception définitive, après validation du rapport définitif.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

I.32. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, après la signature du bordereau de livraison;
- soixante-cinq pour cent (65 %) à l'exécution des services, attestées par la signature du dernier procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5 %) libérable dès la réception définitive.

DEUXIÈME PARTIE : TERMES DE REFERENCES

II.1 Objectifs de la mission

Il est attendu des soumissionnaires la fourniture d'une plateforme de sensibilisation et de formation à la sécurité de l'information, incluant des fonctionnalités de tests d'hameçonnage ou de phishing en ligne ainsi qu'un module de détection automatique de phishing au niveau de la plateforme de messagerie Google Workspace, pour trois mille cinq cents (3 500) utilisateurs, y compris les services d'installation et d'accompagnement à l'exploitation de la solution. La plateforme devra offrir les fonctionnalités minimales suivantes :

- être intuitive, attractive, multilingue et paramétrable avec des possibilités d'adapter l'interface au système d'identité visuelle de la Banque et de personnaliser les messages à transmettre aux utilisateurs ;
- disposer d'un catalogue ciblé selon le profil d'utilisateur ;

- intégrer des fonctions de formation interactive afin d'offrir aux utilisateurs des moyens d'apprentissages ludiques et stimulants ;
- procurer des contenus des cours, en texte et vidéo, pas trop longs avec des quizz d'évaluation en fin de cours :
- proposer des thématiques diverses et variées, couvrant les différents domaines de la sécurité de l'information ainsi que des cours orientés conformité (PCI DSS, GDPR, ISO 2700X...);
- permettre d'ajouter du contenu personnalisé (texte ou vidéo);
- intégrer un système de planification des campagnes de sensibilisation, de notifications et de rappels;
- disposer d'un mécanisme de suivi des progrès par utilisateur et par profil;
- offrir la possibilité de suivre des modules de rattrapage sur la formation ;
- intégrer un dispositif d'évaluation des utilisateurs qui permet aux managers d'effectuer un suivi rapproché de leurs collaborateurs et de leur fixer des objectifs en fonction de leur évolution :
- présenter des gages de sécurité en termes de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité et de traçabilité;
- faciliter le chargement des données relatives aux utilisateurs à partir d'un annuaire et éliminer la gestion manuelle des changements qui peuvent être sources d'erreurs;
- permettre un suivi périodique des actions de sensibilisation ;
- favoriser l'élaboration des statistiques et des analyses ;
- être accessible par les utilisateurs en dehors du réseau de la Banque ;
- disposer d'un outil de reporting et d'un tableau de bord exhaustif ;
- proposer des indicateurs pertinents pour évaluer la maturité cyber de l'entreprise et de ses différentes entités organisationnelles ;
- produire des rapports qui fournissent un état des lieux global et détaillé des principaux indicateurs sur la formation et la sensibilisation au fil du temps ;
- donner la possibilité d'exporter les rapports disponibles dans des formats exploitables (CSV, PDF, etc.);
- donner la possibilité de mener des campagnes de phishing ;
- permettre de personnaliser et automatiser les campagnes de phishing, les affectations des modules de formation et de rattrapage, en fonction du comportement et des attributs des utilisateurs;
- exploiter les opportunités offertes par l'Intelligence Artificielle (IA) pour offrir aux utilisateurs une expérience personnalisée qui s'adapte à leur niveau de connaissances et à leur historique.

Le mode de licensing proposé doit être flexible avec des options permettant d'ajouter de nouvelles fonctionnalités au besoin.

Le module de simulation de phishing doit disposer, à minima, des fonctionnalités ci-après :

- permettre un reporting et une analyse des résultats ;
- donner la possibilité de choisir des profils cibles et d'inviter des utilisateurs à suivre des cours spécifiques en fonction des résultats obtenus à l'issue de la simulation ;
- proposer des scénarios réalistes, prêts à l'emploi et personnalisables ;
- supporter en natif la plateforme de messagerie Google Worskspace.

Quant au module de détection automatique d'hameçonnage, il doit permettre de :

- faciliter le signalement automatique d'e-mails de phishing ;
- détecter et supprimer toutes formes d'emails de spear-phishing avec ou sans pièces jointes afin d'éviter toute exposition ultérieure;
- traiter et bloquer les emails entrants non sollicités (spam) avant qu'ils ne soient accessibles dans le système de messagerie interne de la Banque;
- identifier et bloquer les structures malveillantes des emails de spear phishing;
- détecter et bloquer les malwares, les ransomwares et toutes formes de codes ;
- signaler et bloquer les malveillants qui se cachent dans les emails, pièces jointes et fichiers hébergés avant qu'ils ne soient accessibles aux usagers ;
- offrir aux utilisateurs un moyen sécurisé de transférer les e-mails à risque à l'équipe en charge de la sécurité du système d'information à des fins d'analyse ;
- supporter en natif la plateforme de messagerie Google Worskspace.

II.2 Profil du prestataire

La mission sera confiée à un prestataire expert en cybersécurité, ayant une expérience avérée dans la mise en œuvre de plateforme de sensibilisation et de formation.

II.3 - Prestations attendues

Outre la fourniture de la plateforme, le soumissionnaire devra intégrer à son offre les prestations récurrentes ci-après :

- un contrat de maintenance annuelle incluant la mise à jour aux dernières versions des composants logiciels et éventuellement matériels ;
- un transfert de compétences à quatre (4) administrateurs pour la configuration de la plateforme lors de son déploiement ;
- la formation de six (6) administrateurs systèmes et quatorze (14) administrateurs fonctionnels de la plateforme ;
- l'assistance à l'élaboration des campagnes de phishing ;
- l'accompagnement à la conception des modules de formation ;
- l'assistance à l'élaboration des rapports managériaux et de tableaux de bord.

Ces prestations devront être obligatoirement incluses dans l'offre initiale pour la première année d'exploitation de la plateforme.

II.4 - Approche méthodologique

Les soumissionnaires doivent préciser dans leurs offres l'approche méthodologique adoptée pour la réalisation de la mission.

A cet égard, les soumissionnaires devront décrire la méthodologie retenue pour mener convenablement la mission. Ils devront également indiquer dans leurs offres les moyens techniques et humains qui seront déployés dans le cadre de la mise en œuvre de leur démarche méthodologique.

Les informations sur les outils et ressources requises doivent être communiquées à la BCEAO.

II.5 - Références et profils des intervenants

Les soumissionnaires devront fournir des attestations de bonne exécution de missions similaires dans des institutions semblables à la BCEAO. Ils devront transmettre les curriculum vitae des personnes, désignées intuitu personae, qui participeront aux travaux, en détaillant leurs compétences et expériences dans des missions similaires.

Il est à noter que le soumissionnaire retenu ne pourra procéder à aucune substitution ou retrait des intervenants proposés dans son offre dans le cadre de l'exécution de la mission, sauf cas de force majeure.

Les soumissionnaires peuvent faire intervenir des consultants, sur présentation de contrats de consultance qui doivent inclure une clause de confidentialité, tout en assumant pleinement la responsabilité des risques de divulgation d'information par ces consultants en lien avec la mission.

II.6 - Livrables

Dans le cadre de la mission, les livrables ci-après doivent être fournis :

- le planning prévisionnel des travaux ;
- la plateforme installée et configurée pour une exploitation immédiate ;
- les dossiers d'installation, de configuration, d'administration et d'exploitation de la plateforme dans le système d'information de la BCEAO ;
- les procédures et modes opératoir d'exploitation de la plateforme dans l'environnement de la BCEAO;
- le plan de transfert de compétences et le programme détaillé des formations destinées aux administrateurs systèmes et fonctionnels de la plateforme ;
- un catalogue initial de scénarios de simulation et des modules de formation à déployer pour la première année d'exploitation ;
- au moins deux scénarios de simulation de phishing à mettre en oeuvre pour la première année ;
- une liste d'indicateurs pertinents permettant d'évaluer la maturité cyber de la Banque Centrale et de ses différentes entités organisationnelles ;
- les premiers rapports managériaux et les tableaux de bord mettant en exergue les principaux indicateurs pertinents retenus ;
- le rapport d'évaluation de l'efficacité de la campagne de sensibilisation faisant ressortir les écarts et les recommandations d'amélioration relatives à la consolidation du respect des bonnes pratiques de sécurisation des actifs informationnels de la Banque.

TROISIÈME PARTIE: ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de soumission (à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR - BCEAO/SIEGE

Objet : Appel d'offres pour l'acquisition d'une plateforme de sensibilisation et de formation du personnel de la BCEAO à la sécurité de l'information

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour [Indiquer l'objet de l'appel d'offres], pour un montant de......FCFA HT/HD ou.....euros.

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du [indiquer la date limite de dépôt des offres].

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

- 1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
- 2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
- 3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
- 4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
- 5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

<u>Annexe 2</u> : Fiche d'Information sur le Soumissionnaire (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)

Description	Détail				
lom légal du oumissionnaire	En cas de groupement , préciser toutes les sociétés				
orme juridique					
Année de création / début exercice					
Nature d'activités					
Adresse juridique, Ville, Pays					
nformations Bancaires RIB)					
	Données	Administratives			
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité	Signataire	
Régistre de commerce					
Quitus Fiscal					
Attestation de régularité sociale					
Donn	ées Financières	des trois dernièr	es années		
	Année N-1	Année N-2	Année	e N-3	
Bilan					
Capitaux propres					
Chiffre d'affaires					
Résultats nets					
Capacité d'autofinancement					
	Référer	nces similaires			
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché	
Signature du représentant ha	L:::44 .			•	

Signature du représentant habilité :	
Nom et titre du signataire :	
Nom de l'entreprise ou du groupement :	

<u>Annexe 3</u>: Formulaire de décomposition de l'offre financière (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans l'offre financière)

Le montant doit inclure tous les coûts liés à la prestation

Monnaie de l'offre :

Quantité	Prix unitaire (HT/HD)	Montant total (HT/HD)

Signature du représentant habilité :	
Nom et titre du signataire :	
Nom de l'entreprise ou du groupement) :	